



KCVI

Karaté Club Val De L'Indre

Adresse du siège : 28, rue du clocher, 37320 Truyes

Association Loi 1901 enregistrée sous le N° W372010565 à la préfecture de Tours

Informations sur les horaires et lieux d'entraînement : TRUYES & MONTBAZON

PROFESSEUR

Céline TOURNEMICHE
C.N 4e Dan

BEE5 I
Licence éducation
motricité



LUNDI

Cours enfants
18h15 - 19h15

Cours ados adultes
BK, PPG
19h15 - 20h15
Salle atout sport
MONTBAZON

MARDI

Cours enfants
18h00 - 19h00

Cours BK, PPG
19h00 - 20h00
Dojo TRUYES

MERCREDI

Cours SUPER HEROS
16h30 - 17h00
17h00 - 17h30

Salle atout sport
MONTBAZON
Cours prépa compétition
17h30 - 18h30
Grange Rouge
MONTBAZON

JEUDI

Cours enfants confirmés
et ados adultes
tous niveaux

19h00 - 20h15
Dojo TRUYES

SAMEDI

Cours SUPER HEROS
10h00 - 10h30
10h30 - 11h00
Dojo TRUYES

Cours enfants compétiteurs avancés et
confirmés + ados adultes gradés
11h00 - 12h30
Dojo TRUYES

TARIFS

KARATE EVEIL
SUPER HEROS

Cours
Enfants

BK , PPG

Cours
Ados Adultes

LICENCE
FEDERALE

39 €

Cotisation club
135 €

Total annuel 174 €

Cotisation club
150 €

Total annuel 189 €

Cotisation club
150 €

Total annuel 189 €

Cotisation club
180 €

Total annuel 219 €



Pour les enfants de 5 ans,
test d'entrée pour
déterminer le groupe
d'appartenance

Cours
Karate + PPG

LICENCE
39 €

Cotisation club
198 €

Total
annuel

237 €

CONTACTS

MAIL : karateclub.valdelindre@gmail.com

PRESIDENTE : CELINE TOURNEMICHE

TELEPHONE : 06.58.04.85.38

SITE : karateclubvaldelindre.fr



FACEBOOK : KCVI

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

Affilié à la Fédération Française de Karaté

Depuis décembre 2010

Le club est une association loi 1901 comprenant
un éducateur salarié. Concernant le bureau,
aucun des membres n'est salarié pour les
fonctions qu'il peut exercer.

INSCRIPTIONS - REDUCTIONS - MODES DE PAIEMENT

L'inscription et le règlement s'effectuent sur le
site Hello Asso (**sauf licence par chèque**)



Truyes



Montbazon

«La cotisation est un abonnement et ne présage pas de l'assiduité
de l'adhérent». Les entraînements peuvent être suivis sur les 2 sites
sans supplément de cotisation.

Elle est non remboursable (sauf avis de fermeture préfectorale) ni
transmissible.

Remise famille (à partir de 2 personnes) : - 15€ /an

Remise étudiant/demandeur d'emploi (justificatif) : - 15€/an

